

Le 2 novembre 2023

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Exploitants de maisons de retraite et titulaires de permis

EXPÉDITRICE : Marsha Pinto, sous-ministre adjointe (intérimaire)
Politiques, programmes et partenariats stratégiques
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

OBJET : Recommandations élargies sur le port du masque dans les
maisons de retraite

Je vous écris pour vous fournir une mise à jour des recommandations sur le port du masque dans les maisons de retraite afin de mieux protéger la santé et la sécurité des personnes intéressées tout en minimisant les répercussions sur le bien-être des résidents et des membres du personnel.

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) continue de travailler en collaboration avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef (MHC) pour surveiller et évaluer le risque de maladies respiratoires dans les maisons de retraite à l'approche de la saison 2023-2024 des maladies respiratoires. Santé publique Ontario (SPO) vient de signaler que les infections par la COVID-19 étaient en hausse dans la province. On s'attend aussi, d'ici peu, à voir une recrudescence des infections par le virus de la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS). Compte tenu de l'activité virale accrue, le Bureau du MHC recommande que les foyers de soins de longue durée (FSLD) et les maisons de retraite adoptent des exigences accrues sur le port du masque par le personnel de la santé dans les habitations collectives.

Ainsi, en plus des exigences actuelles énoncées dans le *Document d'orientation sur la COVID-19 : Maisons de retraite en Ontario* (Document d'orientation du MSAA), le MSAA propose les recommandations suivantes pour les maisons de retraite qui ne sont pas le site d'une éclosion de la maladie :

- **Il est fortement recommandé** que les membres du personnel, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs essentiels qui sont des travailleurs de la santé de porter un masque lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur des zones réservées aux résidents, en plus d'effectuer une évaluation du risque au point de service. Cela signifie que ces personnes doivent porter un masque lorsqu'elles se trouvent

dans les aires communes du foyer, et ce, même si elles ne prodiguent pas de soins directs.

- **Il est recommandé** que les inspecteurs de l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) portent un masque dans toutes les zones fréquentées par les résidents à l'intérieur.

Ces recommandations s'ajoutent aux exigences actuelles en matière de port du masque énoncées dans le Document d'orientation du MSAA, lesquelles restent en vigueur dans le secteur. À titre de rappel, les exigences actuelles en matière de port du masque sont les suivantes :

- Le port du masque est obligatoire pour les membres du personnel, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs essentiels qui sont des travailleurs de la santé, y compris les travailleurs des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC), sur la base d'une évaluation des risques au point de service, ce qui signifie qu'on détermine si le port du masque est requis avant chaque interaction avec le résident en fonction du risque pour le travailleur.
- Les membres du personnel peuvent envisager de porter un masque lorsqu'ils prodiguent des soins individuels à moins de 2 mètres de la personne pendant 15 minutes ou plus.
- Le port du masque est recommandé, mais non obligatoire, pour les visiteurs qui ne sont pas des travailleurs de la santé (membres de la famille, proches et soignants qui ne sont pas des travailleurs de la santé).

Les recommandations ci-dessus ont été soigneusement étudiées en collaboration avec le Bureau du MHC, en tenant compte des réactions des représentants des maisons de retraite et en se fondant sur le raisonnement suivant :

- Le port du masque par les membres du personnel, les travailleurs de la santé, les visiteurs et les soignants contribuerait à prévenir les éclosions et à en réduire l'ampleur et la durée. De plus, cela réduirait le risque de pénuries de personnel occasionnées par les congés de maladie.
- Les bureaux de santé publique ont indiqué que les éclosions commençaient souvent parce que les travailleurs introduisaient le virus dans l'établissement et que celui-ci se propageait ensuite parmi les résidents.
- La plupart des hôpitaux de l'Ontario ont mis en place le port du masque par le personnel dans toutes les aires cliniques.

Étant donné que l'activité actuelle du virus respiratoire présente un risque pour tous les lieux de vie collective vulnérables, le port du masque pour permettre le contrôle à la source réduit la transmission de l'infection de la personne qui le porte aux personnes qui l'entourent. Le personnel soignant aura intérêt à porter un masque lorsqu'il se trouve dans les zones réservées aux résidents de la maison de retraite, puisqu'il interagit généralement avec plusieurs résidents.

De plus, nous rappelons aux exploitants et aux titulaires de permis que la vaccination contre la COVID-19 et la grippe reste la meilleure mesure de défense contre les conséquences graves de ces maladies infectieuses. Si la vaccination est difficile dans

vosre maison de retraite, je vous encourage à contacter notre équipe à l'adresse RHinquiries@ontario.ca pour obtenir de l'aide.

Parallèlement à la vaccination, il faut absolument continuer à respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour réduire le risque d'éclosion et de propagation des maladies respiratoires. Les exploitants et les titulaires de permis doivent être conscients de leurs obligations au titre de PCI en vertu de [Loi de 2010 sur les maisons de retraite](#), ce qui comprend la mise en place d'un programme de PCI qui satisfait aux exigences prescrites dans le Règlement de l'Ontario 166/11 ainsi que la formation en PCI pour l'ensemble du personnel et des bénévoles.

Enfin, parallèlement au renforcement du port du masque, dans le cadre du plan automne/hiver du MSAA, celui-ci a organisé deux webinaires, en collaboration avec l'Ontario Retirement Communities Association (ORCA), sur les thèmes de la [planification de la préparation à l'automne et des pratiques exemplaires en matière de prévention et de contrôle des infections](#). Si vous n'avez pas pu y assister, je vous encourage vivement à écouter les enregistrements.

Comme toujours, je vous remercie de votre dévouement à assurer le bon déroulement des activités dans les maisons de retraite, tout en accordant la priorité à la sécurité et au bien-être des résidents et du personnel.

Si vous avez des questions, communiquez avec notre équipe à l'adresse RHinquiries@ontario.ca.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

Original signé par

Marsha Pinto

c. c : Melissa Thomson, sous-ministre, ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité
Dre Barbara Yaffe, médecin hygiéniste en chef, Bureau du médecin hygiéniste en chef
Jay O'Neill, chef de la direction et registrateur, Office de réglementation des maisons de retraite
Cathy Hecimovich, chef de la direction, Ontario Retirement Communities Association
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario